



COMMUNIQUE RELATIF A LA GESTION NUMERIQUE DES REQUISITIONS A EXPERT

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) a mis en place une plateforme de gestion numérique des Réquisitions à Expert destinée à faciliter la prise en charge des utilisateurs victimes de vol de téléphones mobiles.

Cette plateforme vient répondre aux défis en termes de délais liés aux longs circuits effectués par utilisateurs victimes lors des recherches et traitement des réquisitions à expert et réquisitions d'informations. Elle permettra de fluidifier les échanges, d'améliorer la traçabilité et la sécurité des réquisitions à expert.

A partir du **26 Aout 2024**, tout utilisateur victime de fraudes et autres escroqueries commises via un téléphone mobile et désireux d'une réquisition à expert n'aura plus besoin de se rendre ni à l'ARCT ni aux opérateurs, mais pourra directement adresser la demande à la Police Judiciaire, muni de sa seule pièce d'identité. Les informations seront alors transmises à travers la plateforme de l'ARCT pour un traitement rapide et sécurisé.

L'ARCT invite l'ensemble des Autorités Judiciaires, des opérateurs des réseaux mobiles, de la Police Judiciaire et des utilisateurs à utiliser désormais cette nouvelle plateforme pour bénéficier de ces services innovants.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Dr MUHIZI Samuel

